

Rixheim, le 16 février 2026

République Française



Ville de
Rixheim

28, rue Zuber - B.P.7
68170 RIXHEIM CEDEX

Tél. : 03 89 64 25 34
www.rixheim.fr

POLICE MUNICIPALE
police.rixheim@rixheim.fr

ARRÊTÉ

Portant réduction de la vitesse Rue de Petit Landau

051 /POL / 2026

Le Maire de la Ville de RIXHEIM,

- Vu l'ordonnance du 1er septembre 1945 portant étatisation de la Police dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2212-1 et L.2212-2 L.2542-2 ainsi que le Code des Communes,
- Vu Le Code Pénal et notamment l'article R. 610-5°,
- Vu les arrêtés interministériels des 22 octobre 1963, 24 novembre 1967 et 7 juin 1977, relatifs à la signalisation routière, modifiés et complétés

CONSIDÉRANT que pour assurer la sécurité des usagers et des riverains, et compte tenu du caractère étroit de la rue du Petit Landau, il y a lieu d'y abaisser la vitesse maximale autorisée à 30km/h.

ARRÊTE

Article 1 : La vitesse maximale autorisée des véhicules circulant rue de Petit Landau est fixée à 30km/h.

Article 2 : La signalisation réglementaire correspondante sera mise en place par les services techniques de la ville de Rixheim, conformément aux prescriptions de l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété.

Article 3 : Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation correspondante.

P.B

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au tribunal administratif de Strasbourg ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

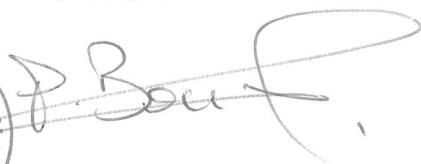
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de RIXHEIM,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de RIXHEIM,
- Monsieur le Chef du Service de la Police Municipale de RIXHEIM,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Madame la Directrice des Services Techniques, de l'Urbanisme et de l'Environnement,
- Affichage.

Fait à Rixheim le

Pour le Maire

Le Conseiller Municipal Délégué à
la Sécurité




Patrick BOUTHERIN

Publié sur le site de la commune de
Rixheim

Le 24 FEV. 2026